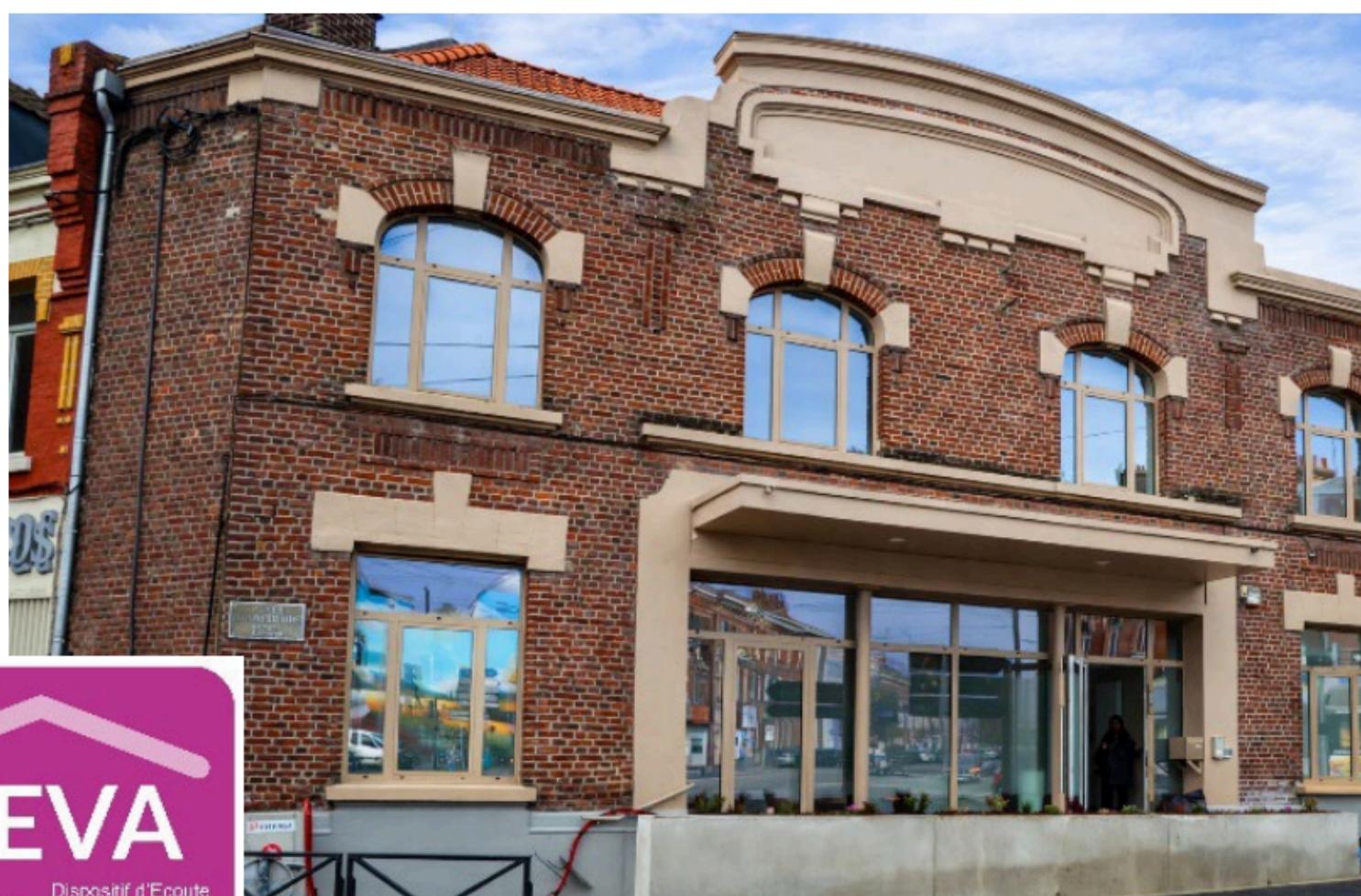


# OUVERTURE DU DISPOSITIF D'ÉCOUTE DES VICTIMES ET D'ACCOMPAGNEMENT (DEVA)

2 avenue Dampierre - Valenciennes 59300

« *Un seul lieu pour comprendre, se protéger et avancer* »

Dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales, la création d'un accueil de jour pour les victimes de violences conjugales du Valenciennois a été actée. Ce lieu constitue une porte d'entrée unique pour toutes les victimes des violences conjugales (femmes et hommes), avec ou sans enfant(s)



Accueil téléphonique à compter du lundi 2 février 2026.  
Accueil physique à compter du lundi 9 février 2026 dès 9h00.  
Gratuit, confidentiel et sans rendez-vous.



06 71 41 79 54

2 Avenue Dampierre  
à Valenciennes (Croix d'Anzin)

Lundi : 9h - 17h • Mardi : 14h - 19h  
Mercredi : 9h - 17h • Jeudi : 9h - 17h  
Vendredi : 9h - 17h

## LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES : UNE ACTION PARTENARIALE COORDONNÉE À L'ÉCHELLE DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

En 2023, 1 847 plaintes pour violences conjugales ont été enregistrées par les forces de l'ordre (police et gendarmerie) dans l'arrondissement de Valenciennes. Cet arrondissement représente ainsi 16 % des plaintes de l'ensemble du département du Nord, pour 13,4 % de la population départementale.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, le Parquet et les services de l'État ainsi que le Département du Nord, ont signé une convention afin de se doter d'un laboratoire de lutte contre les violences conjugales. Cet outil permet d'accroître la collaboration entre les différents participants engagés et de travailler de manière coordonnée à lutter contre les violences conjugales notamment en faisant preuve d'innovation en termes de dispositifs transverses, à l'échelle de l'arrondissement.

## UN ACCUEIL DE JOUR UNIQUE POUR FAVORISER UNE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES ET DE LEUR(S) ENFANT(S)

Une des priorités du laboratoire a été d'agir en faveur d'une prise en charge coordonnée des victimes et leur(s) enfant(s). Pour cela, un accueil de jour à destination des victimes de violences conjugales avec ou sans enfant(s), nommé DEVA (Dispositif d'Ecoute des Victimes et d'Accompagnement) a été créé.

En 2025, le bailleur social SIGH a mené des travaux de rénovation d'un local de 240 m<sup>2</sup> situé au 2 avenue Dampierre à Valenciennes, en plein cœur de la Croix d'Anzin, à proximité de la gare et des arrêts de tram, travaux financés également par des subventions des collectivités et de l'État. Cet accueil de jour se compose de bureaux pour les entretiens avec des professionnels, une salle d'activités et des pièces de repos.



## LE DISPOSITIF D'ÉCOUTE DES VICTIMES ET D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE :

- Une **porte d'entrée unique** pour toutes les victimes des violences conjugales (femmes et hommes), avec ou sans enfant(s) ;
- Un **accompagnement individualisé et pluridisciplinaire**, tout au long du parcours de la victime ;
- Le **renforcement des coordinations** entre les différents acteurs du territoire ;
- Un **centre de ressources** pour les professionnels du territoire.

## AVEC 4 OBJECTIFS :

- **Accueillir** : entretiens sans rendez-vous dans un espace sécurisé et confidentiel ;
- **Écouter** : écoute de la victime adulte et enfant ;

- **Accompagner** : accompagnement par un référent unique et identifié tout au long du parcours de la victime ;
- **Être un lieu de répit** : proposer à la victime de prendre soin d'elle dans un lieu sécurisé et adapté à ses besoins.

Cet accueil de jour est porté par l'association Prim'toit, service Justice. Association engagée depuis de nombreuses années en faveur de la lutte contre les violences conjugales, notamment à travers le SAVU.

## L'ÉQUIPE EST COMPOSÉE DE DEUX TRAVAILLEURS SOCIAUX, D'UN(E) MONITEUR(RICE) ÉDUCATEUR(RICE) ET D'UN(E) PSYCHOLOGUE

Les différents partenaires, à savoir les EPCI, le Département, l'État via le fonds vert et la CAF ont participé au financement des travaux. La SIGH a également mobilisé ses fonds propres.

| Montant TOTAL : 835 998 € |           |
|---------------------------|-----------|
| Emprunts                  | 235 998 € |
| SIGH                      | 150 000 € |
| Subventions               | 450 000 € |
| ETAT- Fonds vert          | 250 000 € |
| CAF                       | 30 000 €  |
| CAVM / CAPH               | 150 000 € |
| Département du Nord       | 20 000 €  |



### Contact presse :

ajendrzejak@agglo-porteduhainaut.fr

06 83 14 06 63